



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de la Salmagne

Question orale n° 333

Texte de la question

Mme Sandra Delannoy interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur l'avenir de l'aérodrome de la Salmagne, situé sur les communes de Vieux-Reng et Elesmes. De récentes informations émanant du conseil d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre font état d'un projet de *data center*. Mme la députée est bien évidemment favorable à la création d'emplois que générerait l'implantation d'un *data center* sur le territoire ; néanmoins, elle se permet de signifier ici l'importance de préserver l'aérodrome, son activité et les entreprises environnantes. Ce projet de *data center*, s'il est retenu, doit être considéré avec toute la prudence nécessaire, eu égard aux besoins en eau qu'une telle installation requiert et au niveau plus que fréquemment bas de la nappe phréatique locale. L'aérodrome de la Salmagne a de nombreux atouts et caractéristiques qui pourraient être développés de façon à ce que des effets vertueux se fassent jour. Mme la députée pense notamment au fait que la Salmagne est un site d'atterrissage d'urgence pour les hélicoptères arrivant du CHU de Lille, pour les avions de Lesquin et qu'en cas d'arrêt de la chaîne industrielle de l'entreprise Ampere ElectriCity Maubeuge, la Salmagne permet l'acheminement de pièces urgentes par hélicoptère. Aussi, dans un courrier envoyé en mars aux ministres concernés, au préfet et au président de la région Hauts-de-France, elle a suggéré quelques pistes de développement. Elle lui demande donc son avis concernant l'avenir de ce site.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Delannoy](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 333

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 avril 2025](#)